

CHER PATIENT, DEMAIN NOUS DEVRONS NOUS QUITTER.



Avec la nouvelle loi de santé, si je ne fais pas partie du réseau de soins de votre mutuelle, elle vous proposera un autre kinésithérapeute.

Vous serez obligé ? NON ! Mais si vous me restez fidèle, votre mutuelle vous pénalisera financièrement.

DÉFENDONS LA LIBERTÉ DE CHOISIR NOTRE PROFESSIONNEL DE SANTÉ.

« Je soutiens le mouvement d'opposition
contre la nouvelle loi de santé ».

Votre kinésithérapeute

#PourUneSantéLibre

